

Paris, le 26 décembre 2008

Les faits :

Rue Blanche, siège de l'ex-Instance Nationale Provisoire, lundi 22 décembre : séance de négociations réunissant les 7 organisations syndicales et M. Sciberras, fraîchement nommé DG Adjoint Ressources Humaines de Pôle Emploi.

Le rendez-vous était à 9 h 30 au siège de l'UNEDIC, mais M. Sciberras a refusé d'ouvrir la séance en vertu de la présence d'une organisation dont il ne veut pas : Sud. Après avoir laissé les négociateurs en plan pendant 2 h 30, il annonce à midi la reprise de la séance pour 14 heures à l'autre bout de Paris, avec filtrage à l'entrée.

17 heures 30 : fin de l'examen du projet d'accord sur les Instances Représentatives du Personnel. Le DGARH annonce qu'il aborde le projet sur la gestion transitoire des ressources humaines. Au menu, en vrac : le sort des CDD, les frais de déplacement, les tickets restaurant, les modalités de recrutement des conseillers, la « prime fusion », les mesures salariales... M. Sciberras entend boucler les discussions ce soir même. Autant dire, au pas de charge.

L'ensemble des organisations syndicales formule une contre-proposition : scinder en deux la discussion. D'accord, il y a urgence pour certains points mais il n'est pas possible de traiter le recrutement des conseillers par-dessous la jambe. L'UNSA, par exemple, déclare « *Sur les niveaux de recrutement des conseillers, on ne va pas discuter de ça aujourd'hui. On rentre dans le dur. Ça engage fortement l'avenir : la CCN, les emplois, les reclassifications.... C'est très compliqué.* »

En effet, la proposition de la Direction est très dangereuse : il s'agit ni plus ni moins que de faire acter deux choses :

- Le principe du recrutement de gré à gré, sans épreuves de sélection
- La classification des conseillers débutants au niveau 170, c'est-à-dire au plus bas de l'échelle de rémunérations ASSEDIC !

Après une brève concertation, LES ORGANISATIONS UNANIMES annoncent qu'elles veulent, ce soir, avancer sur :

- Les frais de déplacement (alignement national sur le meilleur niveau existant)
- Les tickets restaurant (alignement national sur la base du butoir fiscal, soit 8,65 euros)
- La prime, bien que plusieurs organisations,

dont nous sommes, soient opposées au principe des primes.

- Une date très rapprochée pour le reste des thèmes à traiter, notamment le recrutement et les questions salariales.

La Direction accepte de scinder la discussion, mais maintient **qu'elle veut tout arrêter ce soir pour les recrutements**. LES SEPT ORGANISATIONS demandent le report de ce sujet à une dernière séance au tout début du mois de janvier.

La discussion s'engage sur les autres points. Sur la prime, la proposition de la Direction est de 500 € brut. Nous réclamons 500 € net pour que tout le monde soit à égalité, car les taux de cotisations sociales sont différents. La Direction accepte. Elle maintient la régionalisation pour les frais de repas en mission. Les organisations syndicales réclament unanimement l'alignement de tous les tickets restaurant sur le butoir fiscal : 8,60 €

20 h 30 : M. Sciberras annonce qu'il suspend la séance pour prendre un avis concernant ce dernier sujet.

21 h : les organisations syndicales attendent le retour du DGARH. Toutes ? En tout cas, sont toujours présentes dans la salle FO, la CGT et la FSU.

21 h 15 : toujours rien. Un membre de la délégation CGT décide de partir à la recherche du DGARH et tombe au premier étage sur... une séance parallèle de négociation entre M. Sciberras, le Directeur Général au téléphone et quatre organisations : CFTC, UNSA, CGC et CFDT !

23 décembre : les 4 organisations ci-dessus signent l'accord RH et annoncent une grande victoire : elles auraient obtenu à elles seules, et contre les autres organisations, ce qui était déjà acquis avant leur séance clandestine.

Dans ce qu'ils ont signé, il n'y a rien qui n'ait été acquis au moment de leur petite manœuvre... à une exception près : le recrutement des conseillers de gré à gré, et au niveau 170 : le plus bas de l'échelle de salaires des ASSEDIC, celui qui correspond à un agent d'accueil. C'est un abandon en rase campagne de nos futurs collègues et **un précédent catastrophique pour l'ensemble des conseillers** dont le niveau de qualification correspond, dans la grille ASSEDIC, à 210, voire 230 !

Pour FO, **pas question d'accepter un pareil recul !**

Ils ont vendu les conseillers ! (suite et fin)

Les questions :

- Qui gagne le plus à cette manœuvre nauséabonde ? Les organisations signataires ou la Direction ?
- Le Directeur Général est-il informé de ces procédés ?
- Peut-on croire les négociateurs CFDT, UNSA, CGC et CFTC assez naïfs pour se faire piéger par la Direction ?
- Comment osent-ils dire qu'ils ont obtenu l'harmonisation des frais de repas alors que la Direction n'a pas bougé d'un iota sur ce point, maintenant un alignement région par région ?
- Que s'est-il passé pour qu'ils changent brutalement d'avis sur la question du recrutement (cf. la déclaration de l'UNSA ci-dessus, faite aux environs de 19 heures 30) ?
- Puisque tout ce qu'ils prétendent avoir obtenu était déjà acté au moment de la suspension de séance dont ils ont profité pour faire leur cuisine en catimini avec la Direction... qu'ont obtenu les quatre signataires en échange de leur capitulation sur la classification des conseillers et de leur tentative de casse de la grève du 5 janvier ?

Quelques éléments de réponse :

- **Evidemment la Direction !** Elle obtient un blanc-seing pour déqualifier l'ensemble des conseillers et, dans la foulée, en affichant la signature de deux accords et une représentation syndicale divisée, elle sème le trouble à la veille d'une grève qui s'annonce massive.
- Non seulement il est informé, mais c'est lui qui les met en œuvre. **FO, la CGT et la FSU** l'ont interpellé le 23 décembre sur les conditions déloyales de la négociation. Sa réponse, en substance : « Vous n'êtes pas naïfs, moi non plus. Si je vois la possibilité de signer un accord à peu de jours d'un mouvement de grève, je ne vais pas m'en priver ».
- Ils n'en sont pas à leur première négociation... Souvenez-vous si vous étiez à l'ANPE en 2003, c'étaient les mêmes qui avaient signé un « protocole d'accord » sur la « modernisation statutaire », quelques jours avant un mouvement de grève. « Modernisation » qui, à les entendre, devait apporter monts et merveilles aux agents... on a vu : c'est notre statut actuel !
- Ils n'ont peut-être pas lu ce qu'ils signaient ? Mais ils oublient aussi de dire qu'ils ont acté la déqualification des conseillers, alors...
- Un coup de fil sur leur téléphone portable pour les inviter dans un bureau du premier étage. Ce qui s'y est dit, eux seuls et la Direction le savent... même si nous en avons une idée.
- La question reste posée. Manifestement, ce qu'ils ont obtenu ne concerne pas l'ensemble des agents. En attendant d'en savoir plus,

**TOUS EN GREVE
LUNDI
5 JANVIER 2009**

Bulletin d'adhésion

Je veux adhérer au Syndicat National FO des Personnels Publics de Pôle Emploi

Nom, prénom : Agence ou service :

Signature